

PRINTEMPS • AUTOMNE 2021

ETE

EN FRANCE VILLAGES DE VACANCES,
HÔTELS & RÉSIDENCES LOCATIVES
A L'ÉTRANGER SÉJOURS



Agents actifs et retraités des services de l'Etat de la région Nouvelle Aquitaine, avec la SRIAS Nouvelle Aquitaine et VTF bénéficiez de remises pour vos prochaines vacances.

- Découvrez dans les brochures été et hiver et le site web toutes les offres vacances de VTF l'Esprit Vacances en France et à l'étranger.
- Des villages et résidences de vacances à taille humaine en location, pension complète et demi-pension avec des animations pour les adultes et des clubs enfants gratuits dès 3 mois.
- Des séjours et locations en Europe et dans les D.R.O.M.

CUMULEZ LES AVANTAGES !

Selon vos revenus et dans la limite des crédits disponibles, vous pouvez bénéficier d'une aide financière en plus des remises tarifaires accordées par VTF.

[Voir détails et modalités page suivante](#)

TARIFS PRÉFÉRENTIELS ACCORDÉS À TOUS LES AGENTS

- 12% de remise sur les villages et résidences VTF en France*
- 5% de remise sur les voyages et les villages "partenaires"
- Adhésion VTF offerte (valeur 40€)
- Accès aux offres solidaires SRIAS : VTF propose une sélection de destinations pour les agents dont le quotient familial VTF est inférieur ou égal à 1170€.

*VTF pratiquant une tarification variable en fonction du quotient familial (périodes grisées des grilles tarifaires), la remise sera de moins 17% pour les agents dont le QF mensuel est inférieur à 680€ **Non cumulable avec la remise de 12%**





Brochures gratuites
sur demande

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

PAR TÉLÉPHONE

04 42 123 200 / Numéro non surtaxé

(impératif si vous souhaitez cumuler la participation SRIAS + la remise VTF)

PAR INTERNET

www.vtf-vacances.com (espace CE et collectivités)

avec le code **738096** (seules les remises VTF seront appliquées)

Pour obtenir la subvention SRIAS, réservez par téléphone



MODALITÉS PRATIQUES 2021

Ai-je droit à une participation de la SRIAS Nouvelle Aquitaine ?

Tous les agents de l'état actifs et retraités en région Nouvelle Aquitaine peuvent bénéficier d'une subvention. En fonction du Quotient Familial. Aides supplémentaires en pension complète (cf. tableaux ci-dessous)

Montant de la participation

La participation SRIAS est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel et de votre type de séjour

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL

$$Q.F.M. = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{15 \times \text{nombre de parts}}$$

Si famille mono-parentale rajouter +1, de même si enfant handicapé rajouter +1. Monoparental = lettre T sur avis d'imposition. Enfant handicapé = notifié sur avis d'imposition. Pour les couples séparés : un enfant est compté 1 si résidence exclusive et 0,5 si résidence alternée.

Vous devez impérativement fournir à VTF les justificatifs suivants :

- Copie du dernier bulletin de salaire ou de solde ou de pension émanant d'un ministère d'état (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant d'une dérogation.
- Copie du dernier avis d'imposition du foyer.

Les réservations ne pourront être confirmées que sur présentation de ces pièces.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

- Les agents ne peuvent bénéficier que d'une seule participation SRIAS pour l'année civile.
- Si une famille est composée de 2 agents, la participation est plafonnée à une aide par année civile.

Le reste à charge doit être de 150€ mini.

- Les aides SRIAS sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS pour l'année civile 2021.
- Dans le cas d'épuisement du budget prévu ou si vous souhaitez réserver plusieurs séjours vacances, la participation SRIAS ne pourra pas vous être attribuée mais les tarifs préférentiels VTF seront appliqués.

Tranche	Quotient familial mensuel	Participation
1	Inférieur à 230€	296€
2	De 231 à 310€	270€
3	De 311 à 390€	245€
4	De 391 à 460€	219€
5	De 461 à 540€	194€
6	De 541 à 610€	168€
7	De 611 à 690€	142€
8	De 691 à 770€	117€
9	De 771 à 840€	91€
10	De 841 à 920€	66€
11	Supérieur à 920€	40€

Tranche	Quotient familial mensuel	Participation
1	50€ par personne +	296€
2	45€ par personne +	270€
3	40€ par personne +	245€
4	35€ par personne +	219€
5	30€ par personne +	194€
6	25€ par personne +	168€
7	20€ par personne +	142€
8	15€ par personne +	117€
9	10€ par personne +	91€
10	5€ par personne +	66€
11	Pas d'aide/personne	40€

Exemple : votre Q.F.M est de 380 € et votre famille est composée de 2 ad+ 2 enf. :

• Votre séjour en location à Biscarrosse chez VTF coûte **1099€**. Vous avez droit à une aide SRIAS de **245€** (1^{er} tableau) et la remise de VTF est de **-132€**. **Votre reste à charge sera de 722€**.

• Votre séjour en pension à Céreste chez VTF coûte **1940€**. Vous avez droit à une aide SRIAS de **245€** (1^{er} tableau) + **40€X4 = 160€** (2^{ème} tableau). La remise de VTF est de **-233€**. **Votre reste à charge sera de 1302€**.